

Bellême, le 23 février 2024

**REGLEMENT GENERAL ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

1. Le pouvoir adjudicateur est Madame la Principale du :

Collège Roger Martin du Gard

9 avenue de Stühlingen,

61130 BELLÊME

Tel : 02.33.73.04.38

1. Le marché sera passé selon les règles de la procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics) et diffusé uniquement par le biais de la plate-forme AJI.
2. La consultation porte sur **l’achat de produits d’épicerie, de produits laitiers, produits surgelés, de viandes, de poissons et de café et thé**.
3. Description des fournitures :

* Marché à bons de commande.
* Le marché sera passé pour une durée de 24 mois, **à compter du 8 avril 2024 jusqu’au 7 avril 2026.**
* Environ 270 repas sur 140 jours ouvrés.
* Quantités : Non définies.

1. Contacts : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de Mme LIOTE, Gestionnaire du Collège : 02.79.49.00.74
2. Date limite de transmission des offres : **au plus tard le mardi 2 avril à midi, UNIQUEMENT** par le biais de la plate-forme AJI au lien suivant <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>
3. Contenu des offres :

Le fournisseur devra proposer ses produits selon les tableaux fournis**. Les bordereaux de prix**, sous format EXCEL, ne devront pas être modifiés, mais uniquement complétés par les tarifs. Tout autre document ne sera pas accepté.

**Un document spécifique**, **sous forme de fiche récapitulative**, présentant les informations suivantes devra être transmis avec les bordereaux de prix : délais d’exécution, jours de livraison, délai minimal entre la commande et la livraison, minimum de commande, frais de port.

Le fournisseur proposera **des échantillons** de produits afin de répondre au critère « qualité des produits » (inscrits en rouge dans le tableau « demande de prix »). **Les échantillons devront nous parvenir pour le vendredi 29 mars avant 10h00,** dernier délai.

1. Critères de sélection :

** Qualité des produits : 35 %**

** Prix : 35 %**

** Filière courte : 20%**

** Conditions de livraison : 10%**

Prix fermes et définitifs pour une période de 24 mois à compter du 8 avril 2024 (sauf pour le poisson frais, selon le cours). Prix exprimés hors taxe, comprenant les frais de livraison et indiquant clairement la TVA ou autres taxes afférentes. Aucun frais supplémentaire qui correspondrait à des minimales de commande ne peut être facturé.

***Attention : le collège est ouvert à partir du 11 mars.***

1. Toutefois une clause d’ajustement est prévue en cas de changement du cours des produits sur la période des 6 derniers mois, avec un ajustement possible maximum, par rapport au cours du marché de +3% par rapport aux prix convenus. (Le titulaire pourra demander sur une lettre recommandée, 15 jours avant la fin de la période des 6 premiers mois, un réajustement des prix n'excèdent pas 3% par rapport au prix convenus).
2. Paiement par mandant administratif à 30 jours après réception de la facture.
3. Les attributaires des différents lots du marché seront notifiés avant le 5 avril 2024.
4. Conditions de livraison : les livraisons sont possibles tous les jours du lundi au vendredi à partir de 6h15 et jusqu’à **10h00 maximum**. En cas d’impossibilité ou de retard, le fournisseur devra en informer au plus tôt le collège par téléphone au 02.79.49.00.76 auprès de Mme LEBOURDAIS, cheffe de cuisine.
5. Les produits livrés sont garantis par le titulaire. En cas de vice caché, la marchandise, peut être refusée par le collège et doit être remplacée par le fournisseur.
6. Conditions de résiliation : en cas de difficulté d'exécution du marché par le titulaire, le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment résilier le contrat, sans pénalité, par simple courrier en lettre recommandé.

La société...............................................................................accepte la présente offre et ses conditions générales

Fait à :................................ le ...............................................

Signature de son représentant : ….........................................................